

Mesures d'urgence—Loi

présente des lacunes attribuables à un oubli qui aurait pu être évité avec l'aide des députés du parti libéral.

Je suis également déçu que la presse nationale ait prêté si peu attention à un projet de loi d'une telle importance qui touche à la souveraineté et à la sécurité de notre pays et qui contient des garanties qui mettront la vie, les libertés et les droits des Canadiens à l'abri des mesures arbitraires du gouvernement. Pourtant, comme le débat n'a pas été aussi acerbé qu'il l'est habituellement au cours de la période des questions, peu de gens savent quoi que ce soit au sujet du projet de loi.

La grande majorité des Canadiens n'en soupçonnent pas l'importance. C'est peut-être drôle à dire, mais j'espère qu'ils ne la découvriront jamais. J'espère que le pays ne connaîtra jamais aucune catastrophe, naturelle ou causée par la faiblesse ou la folie des êtres humains, et que la loi n'aura jamais à être mise en application. J'espère que personne ne découvrira que le gouvernement ne dispose plus des pouvoirs arbitraires que lui conférait la Loi sur les mesures de guerre. J'espère toutefois que tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du projet de loi seront satisfaits de leur travail. A mon avis, une fois que le projet de loi aura été promulgué et que la Loi sur les mesures de guerre aura été reléguée aux livres d'histoire, la vie des Canadiens s'en trouvera améliorée.

J'ai été heureux de travailler au comité avec mes collègues de la Chambre. Ce fut agréable d'écouter les exposés et réconfortant de voir un représentant d'un gouvernement détenant la vaste majorité des sièges à la Chambre accéder aux désirs de nombreux témoins et même de députés de l'opposition comme moi à l'étape de l'étude en comité.

Je conviens avec le secrétaire parlementaire, qui lui aussi s'est montré très coopératif, que nous pouvons tous être fiers du projet de loi.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de parler d'un projet de loi d'une telle importance, non seulement pour le pays et ses citoyens, mais également pour notre mode de vie. Une loi comme celle-ci reflète non seulement la volonté du gouvernement et du Parlement, mais les attitudes de la population du pays. Non seulement nous voulons envoyer un message aux autres pays, mais nous voulons aussi en envoyer un à nos concitoyens, pour qu'ils se rendent compte qu'ils sont non seulement protégés en période de crise, mais aussi qu'ils ont des droits. Les droits des Canadiens priment sur toute autre chose.

On a dit que ce projet de loi améliorerait la Loi sur les mesures de guerre, ce qui était certainement nécessaire. Il n'y a pas de doute que, dans son état actuel, avec les amendements proposés, il est bien supérieur à celui qu'avait présenté le gouvernement il y a quelques mois. Je félicite le gouvernement et les députés d'avoir reconnu qu'il y avait des aspects difficiles à comprendre, même pour les auteurs du projet.

Pendant le débat, la Loi sur les mesures de guerre a été très critiquée. Même si cette loi a été violemment dénoncée, elle n'a été invoquée que trois fois: pendant la Première Guerre mondiale, pendant la Seconde Guerre mondiale et lors de la crise d'octobre.

Alors que cette mesure n'a donc été appliquée que trois fois, je crains que le projet de loi C-77 sur les mesures d'urgence soit utilisé trop souvent. Même si les raisons pour l'invoquer ont été réduites par les amendements, mon parti estime qu'il y

a encore des occasions où la loi pourrait être utilisée inutilement. Nous estimons également que l'on pourrait améliorer encore la mesure, notamment la disposition concernant les guerres où l'on dit que le Canada n'a pas à être du nombre des belligérants. Elle dit seulement qu'il faut que cette guerre soit suffisamment grave pour constituer une situation de crise nationale.

Le secrétaire parlementaire et le député de Brant (M. Blackburn) ont également parlé des assemblées, qui sont maintenant permises à condition qu'elles ne troublent pas la paix. Cela demeure une zone grise, car le droit d'assemblée est de première importance chez nous. Il ne devrait pas y avoir de disposition assez vague pour enlever aux gens le droit d'assemblée, mais surtout pour qu'ils ne sachent pas s'ils ont ce droit ou non. Les témoins qui sont venus devant le comité ont également soulevé certains points importants. A mon avis, ils sont en effet très importants.

● (1230)

Je voudrais également mentionner un autre groupe qui a comparu soit l'Association canadienne des Canadiens d'origine japonaise. Il ne faudrait pas croire que nous rebâchons quand nous revenons sur l'injustice dont été victimes les Canadiens d'origine japonaise durant la Seconde Guerre mondiale. C'est une question dont nous devrions continuer à parler. Ne pas repenser à cette injustice atténuerait nos souvenirs, nous incitant à laisser se reproduire une chose de ce genre. C'était une parodie, un événement qui est venu souiller notre histoire. Je constate avec satisfaction que le gouvernement l'a souligné, car cela indique qu'il ne l'a pas oublié tandis qu'il élaborait ce projet de loi.

Il importe également de mentionner maintenant la Charte des droits et libertés présentée il y a un peu plus de six ans. La Charte est un élément fondamental de l'efficacité d'un projet de loi comme cette mesure d'urgence. La Constitution stipule maintenant que les Canadiens possèdent certains droits précis. Aux termes de notre Constitution, les Canadiens ne peuvent pas être exploités et peuvent compter sur ces droits et libertés quel que soit l'à-propos des situations de crise décrétées par les gouvernements.

Le secrétaire parlementaire a affirmé que les gouvernements s'abstiendraient de tout expédient en situations de crise nationale ou d'autres situations urgentes précisées dans le projet de loi. Il a déclaré que son parti n'agirait pas ainsi. Il s'est empressé après coup de parler des mémoires de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson. Le gouvernement n'a pu s'empêcher de recourir gratuitement à un expédient dans le même discours. Comment peut-on compter sur lui pour résister à la tentation de recourir à des expédients qui s'offrent à lui dans une situation de crise nationale? On ne peut pas compter sur lui et c'est une situation très grave. Cependant, cette gravité en est atténuée quelque peu parce que nous avons effectivement, grâce à l'ancien gouvernement libéral, la Charte des droits et libertés à laquelle nous pouvons nous référer et qui, dans une grande mesure, nous protège de ce que le gouvernement peut considérer comme opportun de faire à un moment donné.

J'ai été particulièrement consterné par ce que s'est permis de faire le député de Brant, qui a lui-même joué un grand rôle